



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mai 2008  
Français  
Original : anglais

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives  
aux programme et autres questions : rapports  
des organes de coordination**

### **Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2007/08**

#### *Résumé*

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principaux faits concernant la coopération interorganisations dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) durant la période portant sur sa session de l'automne 2007 et sa session du printemps 2008.

Durant la période considérée, l'examen de la structure et des méthodes de travail du Conseil a été achevé. Un résultat important de ce processus a été l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans le CCS en tant que troisième pilier du Conseil, aux côtés de ses deux organes subsidiaires permanents – le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes. La session du printemps 2008 a été la première à se tenir dans le cadre de la nouvelle structure. Globalement, les innovations introduites à la suite de l'examen devraient renforcer le rôle du Conseil et améliorer l'efficacité de son fonctionnement.

Les changements climatiques ont occupé un rang élevé dans le programme de travail du Conseil durant la période. Ce dernier a entrepris de préparer la contribution du système des Nations Unies à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007.

\* E/2008/100.



Il a ensuite recensé les principaux domaines d'action et défini les modalités à appliquer pour la coordination des travaux compte tenu du processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et conformément aux mandats et capacités élargis confiés au système. Le Conseil a également convenu d'une stratégie pour le système des Nations Unies afin d'aider les pays en développement à faire face à la crise alimentaire émergeant à l'échelle mondiale et poursuivi l'examen de l'appui fourni par le système au développement de l'Afrique. Deux produits importants, élaborés sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS étaient la publication de la *Panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent* et le *Guide pratique interorganisations sur le renforcement des capacités commerciales*. Durant la période considérée, le Conseil a poursuivi l'examen du Plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; de l'Initiative d'aide au commerce; d'ONU-Énergie, d'ONU-Eau et d'ONU-Océans; ainsi que des droits des personnes handicapées. Deux nouvelles questions ont été inscrites à son ordre du jour, à savoir la consolidation de la paix et la réduction des risques de catastrophe.

Durant la période considérée, l'examen par le Conseil des questions de gestion a porté sur le renforcement de la coordination des méthodes de travail des organisations membres. Un plan d'action visant à harmoniser les pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies a été élaboré. Le Conseil a également examiné les risques accrus en matière de sécurité auxquels est confronté le personnel des Nations Unies à l'échelle mondiale. Dans le cadre des efforts qu'il poursuit afin de promouvoir la responsabilité et la transparence au sein du système, le CCS a également examiné la question de la diffusion d'informations figurant dans les rapports d'audit interne. Il a aussi consacré des efforts considérables au renforcement de ses relations et à l'amélioration de sa coopération avec d'autres mécanismes interorganisations du système des Nations Unies, comme la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), les représentants des services de vérification interne des organismes des Nations Unies et le Corps commun d'inspection. Parmi les autres réalisations importantes en matière de gestion à noter pendant la période considérée, on mentionnera : a) l'intégration du Réseau achats dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion; b) la mise en place d'un réseau juridique; et c) la fourniture d'un appui aux projets pilotes « Unis dans l'action ».

En ce qui concerne les questions d'ordre opérationnel, le CCS a pris acte des résultats initiaux et des difficultés à surmonter concernant les projets pilotes susmentionnés. Un enseignement critique a été le fait que la direction et la participation des autorités gouvernementales jouaient un rôle clef, garantissant que le système des Nations Unies menait une action conforme aux priorités nationales. Les équipes de pays des Nations Unies examinaient activement les moyens de faire en sorte que le système tienne compte de ces priorités par le biais d'une analyse, d'une réflexion et d'une planification conjointes.

Le CCS a également examiné plusieurs questions intersectorielles pendant la période 2007/08. Il a publié une déclaration par laquelle les chefs de secrétariat prenaient l'engagement de faire progresser leurs organisations vers la neutralité climatique au niveau des sièges et des centres des Nations Unies en ce qui concerne le fonctionnement des installations et les voyages. Le Conseil a également approuvé une proposition du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation établissant les paramètres techniques et procédures en vue d'une évaluation indépendante des huit projets pilotes « Unis dans l'action ». Il a aussi participé activement au processus consultatif visant à préparer l'Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2007.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–6	4
II. Questions relatives aux programmes . . . . .	7–35	5
A. Changements climatiques . . . . .	10–14	6
B. Afrique . . . . .	15–18	7
C. Autres questions relatives aux programmes . . . . .	19–31	8
D. Nouvelles questions figurant à l'ordre du jour du Conseil . . . . .	32–35	11
III. Questions relatives à la gestion . . . . .	36–49	12
A. Pratiques de fonctionnement . . . . .	39–43	13
B. Sécurité du personnel . . . . .	44–46	14
C. Rapports d'audit interne . . . . .	47	15
D. Renforcement de la coopération avec les organes interorganisations . . . . .	48–49	16
IV. Questions relatives aux opérations . . . . .	50–54	16
V. Campagne en faveur des droits de l'homme menée à l'échelle du système des Nations Unies durant une année . . . . .	55	17
VI. Questions intersectorielles . . . . .	56–64	18
A. Vers une Organisation climatiquement neutre . . . . .	56–58	18
B. Évaluation . . . . .	59–60	18
C. Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies . . . . .	61–63	19
D. Méthodes de travail du Conseil des chefs de secrétariat . . . . .	64	20
VII. Conclusions . . . . .	65–67	20

## I. Introduction

1. La période à l'examen (2007/08) a été marquée par plusieurs faits importants qui ont contribué aux efforts poursuivis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) visant à promouvoir la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies sur un large éventail de questions relatives aux programmes, à la gestion et aux opérations. Les appels de plus en plus pressants lancés par la communauté internationale en vue d'améliorer l'efficacité, la cohérence et l'action du système des Nations Unies ont donné au Conseil une importance nouvelle dans les débats intergouvernementaux. Afin de renforcer le rôle et le fonctionnement du Conseil, l'examen du CCS lui-même, qui avait été entrepris à la demande du Secrétaire général en 2006, a également été achevé pendant la période considérée.

2. Un résultat majeur issu de l'examen du CCS a été l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans la structure du Conseil. Le Groupe est ainsi devenu le troisième pilier de la structure, aux côtés des deux autres organes subsidiaires permanents – le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes. Le Conseil a tenu sa première session dans le cadre de la nouvelle structure les 28 et 29 avril 2008 à Berne (Suisse). L'intégration du Groupe garantit la concordance des opérations au niveau des pays avec les orientations et priorités stratégiques poursuivies au niveau des programmes, tout en fournissant les mécanismes permettant de renforcer la coordination au niveau des pays et en intégrant les retours d'information résultant de la coopération au niveau des pays dans les processus relatifs aux programmes et à la gestion au niveau du Siècle.

3. L'examen du CCS a également permis de renforcer les pouvoirs décisionnels délégués à ses trois piliers, ce qui facilitera et accélèrera le processus de prise de décisions par les chefs de secrétariat lors des réunions officielles du Conseil. Les résultats de l'examen étant maintenant établis, le Conseil est mieux en mesure d'apporter rapidement une contribution importante à l'examen des problèmes globaux auxquels la communauté internationale est confrontée, de la sécurité alimentaire à l'impact des changements climatiques – problèmes qui exigent une intervention vigoureuse et cohérente de la part des organismes des Nations Unies.

4. Durant la période considérée, le Conseil a joué un rôle plus important que par le passé dans les délibérations intergouvernementales, participant par exemple à l'élaboration d'une contribution commune du système des Nations Unies à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali (Indonésie), du 3 au 14 décembre 2007. Ses travaux ont également constitué la base du rapport d'ensemble du Secrétaire général qui a été soumis au débat thématique sur les changements climatiques que l'Assemblée générale a tenu en février 2008.

5. Dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale définit un cadre global permettant aux États Membres de donner des orientations générales concernant les activités de coopération du système des Nations Unies pour le développement, et accorde une grande importance au rôle du Conseil s'agissant d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités à l'échelle du système. Comme il a été maintes fois souligné lors des consultations officielles sur la cohérence des activités des organismes des Nations Unies, aux soixante et unième

et soixante-deuxième sessions de l'Assemblée, la cohérence n'est qu'un moyen d'assurer l'efficacité de la fourniture d'une assistance aux plus démunis. Convaincu qu'une cohérence accrue des modalités de travail appliquées par les organismes des Nations Unies peut contribuer dans une large mesure à ces résultats, le Conseil a donc développé des propositions visant à harmoniser les pratiques de fonctionnement au sein du système.

6. Durant la période considérée, le Conseil s'est également félicité de la nomination de Thomas Stelzer, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, en tant que nouveau Secrétaire du CCS.

## II. Questions relatives aux programmes

7. Si le Conseil a examiné diverses questions techniques relatives aux programmes durant la période considérée, les questions liées aux changements climatiques et à l'appui au développement en Afrique ont occupé un rang élevé dans son ordre du jour. La nature et l'ampleur de ces questions exigent qu'elles soient examinées dans le cadre d'un effort coordonné et soutenu que le Conseil est en mesure de fournir. Le CCS a également entrepris l'examen des problèmes multidimensionnels que pose l'augmentation des prix internationaux des produits alimentaires de base, laquelle menace les avancées vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Le Conseil a convenu d'une approche commune du système des Nations Unies afin d'aider les pays en développement à faire face à la crise alimentaire mondiale.

8. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil a également examiné plusieurs questions relatives aux programmes ayant une importance à l'échelle du système. Il a noté que deux produits récents – la *Panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent* et le *Guide pratique interorganisations* sur le renforcement des capacités commerciales, qui ont été établis sous ses auspices – étaient des publications pratiques qui pouvaient également servir de modèle à l'action du système des Nations Unies dans d'autres domaines. Durant la période considérée, le Comité de haut niveau a poursuivi l'examen du Plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; de l'Initiative d'aide au commerce; des réalisations obtenues dans le cadre des programmes ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans; et des droits des personnes handicapées. Deux nouvelles questions figuraient à l'ordre du jour: la consolidation de la paix et la réduction des risques de catastrophe.

9. Poursuivant la pratique qu'il suivait antérieurement, le Conseil a également examiné plusieurs questions ayant des incidences à la fois sur les programmes et sur la gestion, dans le cadre d'efforts communs des comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion. L'examen de ces questions intersectorielles par le CCS figure dans la dernière section du présent rapport.

## A. Changements climatiques

10. À la demande du Secrétaire général, le Conseil des chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, a entrepris de mettre au point la contribution du système des Nations Unies à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007. Le document qui en a résulté, intitulé « Action coordonnée du système des Nations Unies face aux changements climatiques », définissant les principaux domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies pouvaient coopérer, compte tenu des résultats des délibérations intergouvernementales, a été présenté par le Secrétaire général aux Parties à la Convention-cadre réunies à Bali<sup>1</sup>.

11. En janvier 2008, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/8, le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques » (A/62/644). Le document de Bail figure à l'annexe II de ce rapport. Une liste des activités du système des Nations Unies concernant les changements climatiques, établie sous les auspices du CCS, a été diffusée en tant que supplément au rapport du Secrétaire général lors du débat thématique sur les changements climatiques que l'Assemblée a tenu du 11 au 13 février 2008. Les vues exprimées par divers États Membres durant le débat ont par la suite été prises en compte lors de l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes, ainsi que les décisions adoptées à Bali et les recommandations du secrétariat de la Convention-cadre sur la manière dont le système pourrait contribuer à l'application du Plan d'action de Bali.

12. Le Comité de haut niveau sur les programmes a recensé cinq domaines dans lesquels le système des Nations Unies pourrait intervenir compte tenu du processus de négociation de la Convention-cadre et conformément aux mandats et moyens élargis des organismes du système. Ces domaines qui, par la suite, ont été approuvés par le Conseil à sa session du printemps 2008, étaient les suivants : a) adaptation; b) transfert de technologie; c) renforcement des capacités; d) réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts; et e) atténuation/financement. Ces domaines avaient été retenus compte tenu des besoins du processus de négociation, exprimés tout récemment lors des pourparlers sur les changements climatiques tenus à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008. Afin d'appuyer les activités menées au niveau des pays dans les domaines d'intervention et autres secteurs d'activité de l'ONU, il a aussi été fait appel au GNUD en tant que pilier du Conseil, qui travaillait en collaboration avec le Comité de haut niveau sur les programmes. Il a en outre été décidé, afin de promouvoir l'échange d'informations, la transparence, l'engagement et le suivi des résultats, de transformer la liste susmentionnée des activités du système des Nations Unies en un outil évolutif que les États Membres pourraient consulter sur le Web.

13. Les travaux se poursuivent dans le cadre du CCS sur l'élaboration d'une démarche coordonnée en tant que contribution à la prochaine Conférence sur les changements climatiques/Conférence des Parties à la Convention-cadre qui se tiendra à Poznan (Pologne) en décembre 2008. Le Conseil juge essentiel de tenir compte de l'évolution des délibérations intergouvernementales, tout en offrant des approches proactives dans les nouveaux secteurs clés. Les organismes des Nations

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Unies continueront de tirer parti de leurs points forts, conformément aux mandats qu'ils reçoivent des États Membres, afin de faire face aux nombreux problèmes liés aux changements climatiques dans le contexte élargi du développement durable.

14. Le Conseil a décidé que le mécanisme de coordination requis pour faire avancer ses travaux sur les changements climatiques demeurerait léger et flexible. Les décisions concernant la promotion des cinq domaines d'intervention susmentionnés seront prises sur la base des engagements exprimés par les organisations participantes. La coordination sur les questions clefs sera également renforcée par les mécanismes existants, comme ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans, et des efforts particuliers seront faits pour relever les défis immédiats. Il sera fait appel aux mécanismes mis en place pour appuyer les activités menées au niveau des pays et au niveau régional, afin de fournir aux pays les services et moyens qu'ils requièrent.

## **B. Afrique**

15. Le Conseil des chefs de secrétariat a continué d'examiner la question du développement en Afrique et l'action multidisciplinaire requise du système des Nations Unies, compte tenu de l'interdépendance des processus de développement en Afrique. Il a examiné avec une attention particulière la nécessité de définir clairement les diverses initiatives lancées par les organismes des Nations Unies concernant l'Afrique. Il a estimé que l'approche adoptée par le système devrait être exposée clairement aux États Membres et, en particulier, aux gouvernements des pays africains.

16. Les nouvelles difficultés qui entravaient les efforts déployés par le système des Nations Unies à l'appui du développement africain étaient les suivantes : a) la forte hausse des prix des produits alimentaires qui a fait ressortir la nécessité d'accroître la productivité agricole et de trouver des ressources supplémentaires pour lutter contre la malnutrition et la faim; b) le ralentissement de l'économie mondiale qui risque de freiner les efforts faits par les donateurs pour mobiliser des ressources pour le développement; et c) la nécessité d'accélérer les progrès dans le cadre du cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement, afin de faciliter l'accès des marchés aux pays en développement. Le système des Nations Unies pourrait toutefois, avec une assistance accrue et une forte impulsion africaine, aider les gouvernements africains à faire en sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement passent du stade de l'espoir à celui de la réalité en Afrique.

17. Les membres du Conseil se sont félicités à ce sujet de l'initiative prise par le Secrétaire général de lancer le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et du Groupe de travail sur cette question, et se sont engagés à appuyer le processus. Le Secrétaire général a souligné que les travaux des groupes ne devraient pas faire double emploi avec ceux des mécanismes de coordination existants, comme le CCS et le GNUD, mais se concentrer sur les lacunes existant dans la collaboration opérationnelle quotidienne entre les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales.

18. Le Groupe de pilotage et le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique avaient été lancés afin de mobiliser un appui à la mise en œuvre de ces objectifs et d'autres objectifs convenus par la communauté internationale en Afrique. Ils rassemblaient les hauts responsables des

principales institutions financières internationales, du système des Nations Unies et des organisations multilatérales et régionales. Sept groupes thématiques avaient été créés afin de faire avancer les travaux : a) agriculture et sécurité alimentaire; b) éducation; c) santé; d) infrastructure et facilitation du commerce; e) systèmes statistiques nationaux; f) prévisibilité de l'aide; et g) renforcement de la coopération au niveau des pays. Les membres du CCS ont un rôle critique à jouer dans l'initiative et les groupes thématiques correspondant à leurs travaux, y compris un rôle moteur dans ces groupes.

## C. Autres questions relatives aux programmes

### 1. Panoplie de mesures en vue de la création d'emplois

19. Le Conseil des chefs de secrétariat a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent*, qui a été établie sous la direction de l'Organisation internationale du Travail, en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil, et approuvée par le Conseil à sa session du printemps 2007. Les organisations membres du CCS procédaient actuellement à une évaluation des résultats de leurs politiques, programmes et activités en matière d'emploi et de travail décent. Une plate-forme Web interactive d'échange de connaissances pour la collecte des outils, données et meilleures pratiques de l'ensemble du système avait également été installée. Un CD-ROM et une vidéo explicative, ainsi que les présentations de la panoplie de mesures dans le cadre de diverses manifestations et réunions internationales avaient suscité un vif intérêt, notamment parmi les gouvernements, les ONG, les parlementaires et les autorités locales.

20. En même temps, la panoplie de mesures était actuellement adaptée pour être utilisée par les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain et testée dans trois des huit pays pilotes (Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam)<sup>2</sup>, ainsi qu'en Égypte. Étant donné l'importance du contrôle par les pays de la base de connaissances concernant la panoplie de mesures sur l'emploi, celle-ci était en cours de traduction en arabe, chinois, espagnol et français.

### 2. Plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

21. Le CCS a donné suite à la décision qu'il avait prise à sa session de l'automne 2006, suivant laquelle les organismes des Nations Unies redoubleraient d'efforts afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans leurs domaines de compétence respectifs<sup>3</sup>. En réexaminant cette question, il a décidé : a) d'approuver le Plan d'action des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés durant la période 2007-2010; b) de recommander la poursuite de l'application du Plan d'action des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés durant cette période dans le cadre des mandats, programmes et

<sup>2</sup> Les huit pays participant au projet pilote « Unis dans l'action » sont les suivants : Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam.

<sup>3</sup> A/CONF.191/13, chap. II.



ressources existants; et c) de demander aux organismes des Nations Unies d'inclure dans leurs rapports annuels des informations sur l'application du Plan d'action pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés durant la période 2007-2010.

### **3. Aide au commerce**

22. Le Conseil a examiné la contribution qu'il pourrait apporter au programme d'aide au commerce. Il a estimé que le système des Nations Unies pouvait aider à promouvoir l'intégration de l'aide au commerce dans les stratégies de développement nationales, compte tenu de ses activités dans le domaine commercial et de sa présence sur le terrain. Le Secrétaire général de la CNUCED, à la session du Conseil d'avril 2007, a proposé de créer un module du CCS sur le commerce et la capacité de production. Par la suite, la CNUCED, en collaboration avec d'autres membres intéressés du Conseil, a donc entrepris de conceptualiser l'idée de constituer un module sur le commerce et la capacité de production en tant que mécanisme interorganisations permettant de renforcer les capacités commerciales dans le cadre de l'initiative pilote « Unité d'action des Nations Unies » et d'autres programmes et plans au niveau des pays.

### **4. Consolidation de la paix**

23. Le Conseil a été informé des incidences des stratégies intégrées en matière de consolidation de la paix pour le système des Nations Unies en vue d'examiner les moyens d'améliorer les modalités de participation du système des Nations Unies aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. L'objectif principal de la Commission était de regrouper tous les acteurs concernés afin de mobiliser des ressources et de recommander des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit. La Commission était également chargée de formuler des recommandations et de fournir des informations afin d'améliorer la coordination des acteurs au sein du système et à l'extérieur. Le Comité des politiques du Secrétaire général avait également demandé au Bureau d'appui pour la consolidation de la paix d'engager un débat entre les partenaires des Nations Unies, afin de déterminer le processus relatif à l'application de la stratégie intégrée de consolidation de la paix dans les pays examinés par la Commission et d'envisager la possibilité de l'utiliser comme outil de manière plus générale pour les pays qui ne figurent pas à son programme.

24. Le Conseil des chefs de secrétariat a concentré son attention sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait appuyer efficacement la nouvelle fonction, compte tenu des enseignements tirés des expériences au Burundi et en Sierra Leone. Les représentants des organisations membres ont exprimé leur appui aux efforts poursuivis et réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à l'élément de coordination inclusif introduit par le processus de consolidation de la paix.

### **5. Réduction des risques de catastrophe**

25. Le Conseil a examiné la question de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et pratiques de développement des Nations Unies à la suite d'une demande qu'il a reçue du Secrétaire général d'aborder la question de l'application du Cadre d'action de Hyogo : 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Dans ce contexte, on a souligné

l'importance d'une approche cohérente du système des Nations Unies concernant l'assistance à fournir aux pays afin de réduire les risques de catastrophe et d'intégrer ces considérations dans les stratégies de développement durable.

26. Le Conseil a souligné que le Cadre d'action de Hyogo, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, en janvier 2005, comportait les trois objectifs stratégiques suivants : a) intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans de développement durable; b) renforcer les institutions, les mécanismes et les capacités afin d'améliorer la résilience face aux catastrophes; et c) incorporer systématiquement les activités de réduction des risques de catastrophe dans les programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention d'urgence et de relèvement. Le Conseil a noté que l'Assemblée générale avait chargé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de servir de centre de liaison au sein du système des Nations Unies pour la coordination des activités de prévention des catastrophes et de créer des synergies entre les activités du système et des organisations régionales dans ce domaine et celles menées dans les domaines socioéconomique et humanitaire et, qu'à ce titre, il contribuait à l'application du Cadre d'action de Hyogo.

27. Le Conseil a décidé de demander au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de faciliter l'élaboration d'une politique d'intégration de la réduction des risques de catastrophe, y compris sur la cohérence des programmes, dans l'ensemble du système des Nations Unies, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis. Il a également souligné qu'il était important de s'appuyer sur les travaux du secrétariat de la Stratégie dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour l'élaboration d'une stratégie des Nations Unies sur les changements climatiques pour la collaboration internationale sur la réduction des risques de catastrophe, et d'éviter de créer de nouveaux mécanismes qui feraient double emploi avec le Cadre d'action de Hyogo.

## **6. Droits des personnes handicapées**

28. Le Conseil des chefs de secrétariat a examiné les faits récents concernant la question des droits des personnes handicapées à la lumière de l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/106 du 13 décembre 2006, de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif y relatif. Compte tenu du vaste champ d'application de cet instrument, y compris les mesures visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme par le développement social, l'un des aspects les plus importants de son application était la coordination des acteurs, des politiques et des programmes. Afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacune dans l'application de la Convention, il était essentiel d'obtenir l'appui de tous les organismes des Nations Unies. Pour écarter ce danger, le Conseil a chargé le Groupe d'appui interorganisations qu'il avait créé d'élaborer une stratégie à l'échelle du système afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention.

## **7. ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans**

29. Le Conseil a examiné les progrès accomplis dans les travaux d'ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans. Le programme ONU-Énergie avait mis en place un réseau de spécialistes à travers le système, fait paraître cinq publications et était prêt à jouer un rôle majeur dans la gestion des questions relatives au système des Nations

Unies. Il avait contribué à faire reconnaître le fait que l'énergie était un élément fondamental dans tout débat sur l'intégration économique, le développement durable et les changements climatiques. L'impact des efforts de coordination d'ONU-Eau au niveau des pays avait à son tour des retombées positives sur la coordination des organismes d'administration locale et celle des donateurs internes de financement et d'investissement dans les pays. La principale réalisation d'ONU-Océans était l'*Atlas des océans des Nations Unies*, système d'information en ligne sur les questions relatives aux océans et à la mise en valeur et à la gestion du milieu marin.

30. Le Conseil a également approuvé la nomination de Kandeh Yumkella, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui prendra la présidence d'ONU-Énergie pour l'exercice biennal 2008-2009, Olav Kjørven, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), assumant les fonctions de Vice-Président.

## **8. Renforcement des capacités commerciales**

31. Le Conseil a examiné la question du renforcement des capacités commerciales dans le contexte du *Guide pratique interorganisations sur le renforcement des capacités commerciales*, publication établie par l'équipe spéciale sur le développement économique du Comité de haut niveau sur les programmes, sous la direction de l'ONUDI. Le guide est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unido.org/en/doc/86537>. Il a été conçu à l'intention des responsables gouvernementaux, pour leur permettre d'identifier les services qui pourraient être fournis par le système des Nations Unies, et des coordonnateurs résidents qui pourront le consulter pendant le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

## **D. Nouvelles questions figurant à l'ordre du jour du Conseil**

32. Le Conseil a examiné le nouveau problème des prix alimentaires mondiaux et convenu d'une stratégie commune afin d'aider les gouvernements des pays en développement à faire face à la crise. Il a estimé que ce problème à caractère multidimensionnel devait être envisagé dans une perspective à court terme, à moyen terme et à long terme. À court et à moyen terme, le système des Nations Unies participerait aux interventions en cas de crise, à la mise en place de filets de sécurité d'urgence et à la protection sociale des groupes les plus vulnérables; il contribuerait aussi à l'élaboration rapide de programmes sur l'emploi et la création de revenus. Le système des Nations Unies déploierait aussi pleinement ses capacités en ce qui concerne le suivi, l'évaluation rapide et l'analyse des tendances des prix des denrées alimentaires en constante évolution et de leur impact sur la vulnérabilité afin de soutenir les mesures prises par les gouvernements nationaux affectés. À moyen et à long terme, le système regrouperait ses capacités techniques et analytiques, afin de combler les lacunes en matière de recherche et de connaissances, et de fournir aux gouvernements les meilleures informations pour la prise de décisions dans le domaine agricole, de manière à accroître la production et la productivité.

33. Le Conseil a également souligné qu'il était urgent d'examiner les questions d'ordre structurel et de politique générale qui, pour une large part, ont contribué à la crise et les problèmes posés par les changements climatiques pour les systèmes de production.

34. Dans une déclaration publiée à la suite de sa session d'avril 2008, le Conseil a demandé à la communauté internationale de financer d'urgence et en totalité le montant de 755 millions de dollars demandé pour le Programme alimentaire mondial au titre des secours d'urgence, de tenir ses engagements et de ménager une flexibilité maximale pour cibler les besoins les plus urgents. Il a également demandé aux pays qui avaient imposé des restrictions à l'exportation de produits alimentaires, réduisant les approvisionnements et contribuant à la hausse des prix, de revoir d'urgence ces politiques. Le Conseil a également appelé à la conclusion rapide du Cycle du développement de Doha, afin de réduire les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges qui ont porté préjudice à la capacité de production des pays en développement.

35. Afin d'élaborer un plan d'action établissant des priorités et de coordonner son application, le Conseil a également décidé de constituer une équipe spéciale sur la crise alimentaire mondiale, sous la direction du Secrétaire général, qui regroupera les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, ainsi que des entités compétentes du Secrétariat de l'ONU.

### **III. Questions relatives à la gestion**

36. Dans le cadre de l'examen des questions relatives à la gestion pendant la période 2007/08, le Conseil a concentré son attention sur l'amélioration de la cohérence des méthodes de travail des organisations membres. Compte tenu des délibérations en cours sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, qui ont souligné le rôle clef que pouvaient jouer des pratiques de fonctionnement améliorées dans la capacité du système des Nations Unies de produire de meilleurs résultats, un plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies a été mis au point sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion.

37. Le Conseil a également examiné les risques accrus en matière de sécurité auxquels sont confrontés les personnels des organismes des Nations Unies et la diffusion d'informations figurant dans les rapports d'audit interne, dans le cadre des efforts qu'il poursuit pour promouvoir la responsabilité et la transparence dans le système des Nations Unies. Il a aussi renforcé ses relations et amélioré sa coopération avec d'autres mécanismes interorganisations du système.

38. Par le biais des pouvoirs délégués au Comité de haut niveau sur la gestion et à ses réseaux, d'autres réalisations importantes ont été obtenues pendant la période considérée; on mentionnera : a) l'intégration du Réseau achats dans le cadre du Comité, compte tenu de l'importance et de la complexité accrues des questions de gestion et de coordination liées aux achats et, plus généralement, à la filière d'approvisionnement; b) la mise en place d'un réseau juridique ayant pour objectif d'améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies concernant la prestation de services juridiques; et c) la fourniture d'un appui aux projets pilotes « Unis dans l'action » sur diverses questions concernant les ressources humaines.

## A. Pratiques de fonctionnement

39. Compte tenu du fait que la communauté internationale demandait avec de plus en plus d'insistance que les activités du système des Nations Unies soient efficaces et cohérentes, le Secrétaire général a fait de l'application de procédures administratives et de gestion efficaces, transparentes et harmonisées, l'une de ses priorités dès son entrée en fonction. L'approbation par le Conseil de l'initiative prise par le Comité de haut niveau sur la gestion d'élaborer un plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies constitue une mesure concrète permettant d'avancer vers la réalisation de cet objectif.

40. Compte tenu de la ferme conviction qu'une cohérence accrue des méthodes de travail des organismes des Nations Unies pouvait dans une large mesure les aider à produire de meilleurs résultats en matière de programmes, des travaux ont été entrepris pendant la période considérée, visant à mettre au point un ensemble de propositions pour harmoniser les pratiques de fonctionnement au sein du système. L'élaboration de ces propositions et l'évaluation des priorités visaient à améliorer l'efficacité et à promouvoir le concept « Unis dans l'action » au niveau des pays. Un principe directeur guidant l'établissement du plan était également la conscience du fait que tout processus tendant à rendre cohérentes les activités au sein du système des Nations Unies devait être inclusif et tenir compte des recommandations faites antérieurement par les organes de contrôle interne et externe des organisations membres, et précédemment approuvées par leurs organes directeurs.

41. Les propositions portent sur divers domaines clefs, couvrant les principales fonctions de gestion des organismes des Nations Unies. La finalité essentielle des initiatives prises dans le domaine des ressources humaines consiste à renforcer la cohérence du système, laquelle résultera d'une harmonisation des systèmes d'évaluation des résultats et des contrats et procédures d'engagement. Ce sera un système dont le personnel est plus mobile, récompensé pour ses bons résultats professionnels, et non seulement pour des raisons d'ancienneté, et motivé et formé, qui investit plus largement dans les programmes de formation et d'organisation des carrières permettant aux fonctionnaires de maintenir et de perfectionner les compétences professionnelles appropriées. Dans le domaine de la gestion financière, l'adoption prévue par les organismes des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) d'ici à 2010 a été unanimement saluée en tant que base importante pour la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. En outre, d'autres initiatives liées aux normes IPSAS ont été prises; on mentionnera l'élaboration de politiques communes de recouvrement des coûts dans les organismes des Nations Unies, une étude de faisabilité sur la mise en place de services communs de trésorerie et l'achèvement d'une analyse comparative des règlements financiers et règles de gestion financière des organismes pour la mise au point d'un plan d'action en vue d'une harmonisation à l'échelle du système. La plupart des projets exécutés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication tiennent compte de la nécessité d'un effort commun et cohérent afin de renforcer l'échange de connaissances. Les initiatives dans ce domaine visent à renforcer l'harmonisation par le recensement et l'échange des meilleures pratiques dans le cadre des principaux progiciels de gestion intégrée; examinent la valeur potentielle de services technologiques communs, en particulier les centres de données et la transmission de données; et prévoient la mise au point de pratiques

normalisées pour l'échange de connaissances et d'une plate-forme de communication commune afin de donner du système des Nations Unies une image améliorée et cohérente. Les initiatives portant sur le domaine des achats visent à mettre au point des approches cohérentes et à améliorer la qualité des procédures d'achat et mécanismes de passation des marchés au sein du système des Nations Unies. Ces efforts exigeront des interventions viables en matière d'achat, la mise au point de directives et de matériels de formation à l'intention des spécialistes et des fournisseurs, ainsi que des initiatives visant à faciliter l'accès des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition. Enfin, tous ces efforts combinés permettront d'améliorer le professionnalisme des spécialistes des Nations Unies en matière d'achats. Le Plan d'action évoluera aussi afin d'inclure des projets qui n'ont pas encore été établis, comme la création d'une capacité d'évaluation indépendante à l'échelle du système et les initiatives qui seraient proposées par le Réseau juridique.

42. Le champ d'application du Plan est limité aux fonctions et procédures dont les chefs de secrétariat sont responsables. Un grand nombre des projets proposés incorporent un effort délibéré afin d'améliorer l'échange de connaissances, tant sur le plan interne – à travers les limites fonctionnelles – que sur le plan externe, entre les organismes. Globalement, les activités proposées représentent un nouveau niveau d'engagement de la part des organismes des Nations Unies en vue du réajustement et de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, afin de tenir compte de la nouvelle demande des autorités politiques exigeant un système des Nations Unies qui soit cohérent et efficace.

43. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative relative à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies servira de cadre de référence au programme de travail du Comité de haut niveau sur la gestion pour le prochain exercice biennal. Il est prévu de créer, auprès d'un organisme chef de file pour chacun des projets proposés, des groupes de travail réunissant des représentants des intéressés. Les résultats escomptés des différents projets sont les suivants : a) adoption de normes internationales et utilisation des meilleures pratiques; b) facilitation des échanges de connaissances et de ressources; c) amélioration de la transparence et de la responsabilité accrue; d) renforcement de la confiance et implication des parties intéressées; e) amélioration de la coordination interorganisations; et f) réalisation de gains d'efficacité.

## **B. Sécurité du personnel**

44. Le Conseil a examiné la question des conditions générales de sécurité dans lesquelles le personnel des Nations Unies travaillait actuellement et la nature et le bien-fondé des nouvelles menaces. Il a publié une déclaration exprimant sa grave préoccupation au sujet du nombre récent d'attaques violentes commises contre des agents humanitaires et des membres du personnel des Nations Unies opérant dans diverses régions du monde. Il a demandé à tous les États Membres de réaffirmer leur détermination à protéger les agents humanitaires et de garantir un accès sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin, conformément au droit international et aux principes humanitaires.

45. Le Conseil a estimé que la sécurité des personnels des organismes des Nations Unies devrait être considérée comme une question hautement prioritaire, exigeant

une attention et un engagement urgents. La sécurité du personnel devrait être évaluée dans des cadres globaux de gestion des risques, prévoyant les différents types de risque liés aux divers mandats des organismes des Nations Unies, étant donné que les problèmes actuels et futurs de sécurité ne sont pas et ne seront pas uniquement liés au terrorisme et à la criminalité, mais aussi aux situations de conflit, aux maladies et à un nombre croissant de catastrophes naturelles et causées par l'homme, y compris celles résultant des changements climatiques. Les évaluations et analyses portant sur la sécurité devraient donc également tenir compte des variables sociologiques et culturelles. Un fondement critique pour la sécurité du personnel des Nations Unies était le principe selon lequel les organismes des Nations Unies devraient se projeter en tant qu'acteurs impartiaux afin de faciliter le règlement des conflits, tant d'un point de vue des questions de fond que dans une perspective de communication externe, sans préjuger de leur devoir de se prononcer sur les violations des principes de la Charte des Nations Unies.

46. Le Conseil a examiné un certain nombre de recommandations sur les questions relatives à la sécurité opérationnelle que le Comité de haut niveau sur la gestion avait élaborées, en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Il a reconnu qu'il était urgent de prendre des mesures afin de renforcer la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies et souligné que la sécurité ne pouvait relever uniquement des responsables de ce secteur mais qu'elle devait faire partie intégrante de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des programmes. Les recommandations du Comité approuvées par le CCS ont été communiquées au Groupe indépendant sur la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, dont le Président, Lakhdar Brahimi, avait été nommé par le Secrétaire général. La nature et la portée des recommandations doivent donc être examinées en attendant les conclusions du Groupe indépendant.

### **C. Rapports d'audit interne**

47. Le Conseil a examiné les questions relatives à la divulgation d'informations contenues dans les rapports d'audit interne des organismes des Nations Unies, compte tenu des attentes de la communauté internationale qui demande que le système soit aussi responsable et transparent que possible. Il a souligné qu'il était essentiel que toute politique de divulgation incorpore des critères appropriés pour faire en sorte que les droits de l'homme et les droits reconnus par la loi du personnel soient respectés, en ce qui concerne notamment les informations contenues dans les rapports d'audit interne ayant trait à des enquêtes. Les membres du Conseil ont également reconnu que les organes directeurs devraient pouvoir adopter des politiques de divulgation tenant compte de la nécessité, par exemple, de préserver la confidentialité des secrets industriels ou d'autres informations hautement sensibles figurant dans les rapports d'audit interne. Le Conseil a donc approuvé l'adoption de politiques de divulgation, dans le respect des prérogatives des chefs de secrétariat en matière de gestion et sous réserve de conditions et de critères à définir dans le contexte d'une politique interne des organisations non applicable rétrospectivement.

## **D. Renforcement de la coopération avec les organes interorganisations**

48. Le CCS a consacré des efforts considérables au renforcement de ses relations et à l'amélioration de sa coopération avec d'autres mécanismes interorganisations du système des Nations Unies, comme la CFPI, les représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies et le Corps commun d'inspection. En ce qui concerne les services d'audit interne, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé le cadre conceptuel et le mode d'opération d'un accord d'association avec les représentants des services d'audit interne, reconnaissant l'avantage mutuel d'une collaboration visant à promouvoir un contrôle et une gestion cohérents, efficaces et rationnels des organismes des Nations Unies.

49. Répondant à une demande du Comité du programme et de la coordination, à sa quarante-septième session, tendant à renforcer la coopération entre le Conseil et la CFPI, le Comité de haut niveau sur la gestion a également engagé des consultations actives avec le Président et le Vice-Président de la Commission. Le CCS a été informé des résultats de l'examen de son fonctionnement et de ses mécanismes par la CFPI. La stratégie et la vision de la Commission ont souligné sa détermination à évoluer et à rechercher de nouveaux moyens de former des partenariats stratégiques avec les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Le Conseil a exprimé sa satisfaction concernant la stratégie de communication de la CFPI et s'est félicité de l'initiative visant à renforcer les relations de la Commission et à améliorer la coopération avec le CCS et les organismes des Nations Unies.

## **IV. Questions relatives aux opérations**

50. La session que le CCS a tenue à Berne (Suisse), les 28 et 29 avril 2008, était la première avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant que partie intégrante de sa structure. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès qui avaient été faits concernant l'intégration effective du Groupe en tant que troisième pilier de la structure du CCS.

51. Le mécanisme du GNUD a été sensiblement simplifié. Le Groupe consultait par ailleurs de manière régulièrement les deux autres piliers du CCS – le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes – afin d'assurer une division clairement définie du travail. Il avait également été procédé à un détachement du Bureau du GNUD au secrétariat du CCS, afin de faciliter la coopération entre les trois piliers et l'intégration du Groupe. Le Bureau s'intitulera à l'avenir Bureau de la coordination des opérations pour le développement, afin de mieux refléter sa double fonction en tant que groupe d'appui technique du GNUD et entité appuyant la coordination au niveau des pays par le biais du système des coordonnateurs résidents.

52. Un autre aspect important de la restructuration du GNUD était la création d'un groupe consultatif sur les opérations de pays, qui sera une entité largement représentative. La direction du Groupe des Nations Unies pour le développement comprendra par ailleurs un vice-président, ayant rang de sous-secrétaire général/sous-directeur général, de l'une des institutions spécialisées des Nations Unies.



53. Le CCS a également pris acte des travaux actuellement poursuivis par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Près de 18 mois s'étant écoulés depuis le lancement des projets pilotes « Unis dans l'action », les résultats initiaux et les difficultés à surmonter ont été décrits en détail dans les rapports gouvernementaux adressés à la Vice-Secrétaire générale et les rapports d'évaluation des équipes de pays des Nations Unies<sup>4</sup>. Un enseignement critique tiré de ces efforts a été le fait que le rôle dirigeant et la participation des gouvernements étaient des éléments déterminants pour faire en sorte que le système des Nations Unies se conforme aux priorités nationales. Un résultat encourageant a été la participation accrue des organismes non résidents au processus de programmation et aux programmes en résultant. La question de la programmation commune était un autre acquis essentiel issu des projets pilotes. Les équipes de pays des Nations Unies examinaient activement les moyens qui permettraient au système d'adapter son action aux priorités nationales par le biais d'une analyse, d'une réflexion et d'une hiérarchisation/planification communes.

54. Quant à la voie à suivre, le GNUD s'efforcera de faciliter l'application des enseignements tirés des projets pilotes exécutés dans d'autres pays, le cas échéant, mais en particulier dans les pays où les gouvernements demandent une programmation des Nations Unies plus cohérente et plus adaptée, ainsi que dans les pays commençant l'exécution d'un nouveau programme dans le contexte du PNUAD. Le Groupe poursuivra ses travaux conformément au cadre de l'Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui établit un mandat intergouvernemental solide pour les travaux à exécuter au niveau des pays.

## **V. Campagne en faveur des droits de l'homme menée à l'échelle du système des Nations Unies durant une année**

55. Le CCS a examiné une proposition d'initiative, sous la direction du Secrétaire général, concernant l'organisation d'une campagne en faveur des droits de l'homme à l'échelle du système des Nations Unies pendant une année pour marquer le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>5</sup>. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a demandé aux organismes des Nations Unies de situer leurs travaux dans le contexte de la Déclaration et proposé l'assistance de ses services aux membres du CCS pour organiser leurs propres célébrations et commémorations au cours de l'année, afin de démontrer que l'ONU adhère à une vision des droits de l'homme. Le Conseil a très favorablement accueilli cette initiative.

---

<sup>4</sup> Voir également la section VI.B sur l'évaluation.

<sup>5</sup> Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

## VI. Questions intersectorielles

### A. Vers une Organisation climatiquement neutre

56. À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2007, le Secrétaire général s'est engagé à étudier les moyens de rendre l'ONU plus respectueuse du climat et de l'environnement, et à mettre au point une démarche visant à rendre les locaux et les opérations de l'Organisation climatiquement neutres. Le Groupe de la gestion de l'environnement, sous la direction du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avait été chargé, conformément à cet engagement, d'effectuer une étude afin de déterminer la meilleure façon de rendre l'ONU climatiquement neutre.

57. Lors de l'examen de la question, le Conseil a souligné qu'il était essentiel que le système des Nations Unies montre l'exemple et que l'initiative visant à rendre l'ONU climatiquement neutre avait une importance symbolique et était réalisable sur le plan administratif. À la suite de l'examen du rapport du Groupe de la gestion de l'environnement sur une stratégie pour une Organisation climatiquement neutre, le Conseil a publié une déclaration par laquelle les chefs de secrétariat ont pris l'engagement de faire progresser leurs organisations vers la neutralité climatique, aux niveaux de leurs sièges et des centres des Nations Unies, en ce qui concerne le fonctionnement de leurs installations et les voyages.

58. Les chefs de secrétariat se sont notamment engagés à ce que leurs organisations achèvent les activités suivantes d'ici à la fin de 2009 : a) évaluation de leurs émissions de gaz à effet de serre en conformité avec les normes internationalement acceptées; b) mesures visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible; et c) analyse, en consultation avec les organes directeurs, le cas échéant, des incidences financières et examen des modalités budgétaires, des échanges compensés de carbone, afin de parvenir à terme à la neutralité climatique.

### B. Évaluation

59. À sa session du printemps 2007, le Conseil a souscrit à la recommandation tendant à effectuer une évaluation des huit projets pilotes exécutés au niveau des pays dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et chargé le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation d'établir les paramètres techniques et les modalités d'évaluation. En réponse à cette demande, le Groupe a envisagé de procéder en trois étapes : a) étudier l'évaluabilité de l'initiative « Unis dans l'action » d'ici mai 2008; b) évaluer les modalités de mise en œuvre, opération devant être achevée d'ici à septembre 2009; et c) analyser les résultats et l'impact des projets pilotes d'ici à 2011. Le CCS a approuvé la portée et les modalités proposées pour la réalisation de l'évaluation mais demandé au Groupe de modifier le délai prévu afin de publier l'évaluation des résultats et de l'impact des projets pilotes d'ici à 2010.

60. Le Conseil a également convenu qu'il fallait obtenir rapidement une indication (d'ici à la fin de 2007), de la manière dont les projets pilotes « Unis dans l'action » fonctionnaient, par le biais d'une évaluation par les huit gouvernements concernés et les équipes de pays. Les membres du Conseil ont donc accueilli favorablement l'initiative de la Vice-Secrétaire générale qui travaillait à une évaluation de la

situation, en collaboration avec le Président du GNUD et le groupe des 10 organismes qui veillaient au bon déroulement des projets pilotes. Il avait été demandé dans ce contexte aux huit gouvernements de communiquer des informations préliminaires sur les avantages et l'impact escomptés concernant le contrôle national des activités. Les informations fournies complèteraient les observations des équipes de pays. Cette évaluation rapide de la mise en œuvre contribuerait aussi au débat intergouvernemental sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, mené dans le cadre de l'Assemblée générale, et fournir un apport au système des Nations Unies, complétant le processus d'évaluation rigoureux proposé par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

### **C. Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

61. Les organisations membres du Conseil participaient activement au processus consultatif visant à préparer l'examen triennal des activités opérationnelles de développement pour 2007. Le Département des affaires économiques et sociales a établi deux rapports du Secrétaire général pour faciliter les délibérations des États Membres : a) un rapport analytique sur l'application de la résolution 59/250 (A/62/73-E/2007/52); et b) un rapport contenant des conclusions et des recommandations (A/62/253). Les consultations approfondies avec les organismes des Nations Unies menées pendant la rédaction de ces rapports ont abouti à des produits qui ont été partagés par l'ensemble du système des Nations Unies.

62. En outre, les directeurs du secrétariat du CCS et du Bureau du GNUD ont informé les représentants des États Membres durant le processus de négociation relatif à l'examen triennal à l'automne 2007. Ceux-ci se sont félicités des exposés, qui les ont aidés à élaborer les recommandations à l'intention du Conseil, figurant dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

63. La résolution encourageait le Secrétaire général, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe des Nations Unies pour le développement, à s'efforcer d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies pour le développement. Ses recommandations en matière de gestion contiennent de nombreux liens avec le Plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement mentionné plus haut. Aux fins du suivi de sa mise en œuvre, l'Assemblée, au paragraphe 141 de sa résolution 62/208, a prié le Secrétaire général de préparer pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social, après avoir pris l'avis des fonds et programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, un rapport sur un processus de gestion qui permettrait d'appliquer intégralement la résolution, avec des directives, des objectifs et des critères de référence précis ainsi que des calendriers d'exécution et dans lequel seraient définis les résultats attendus de l'application de ladite résolution, sous une forme qui permette de suivre et d'évaluer ces résultats de manière adéquate, ainsi que les mesures interdépartementales et interorganisations à mettre en œuvre aux fins de cette application. Afin d'adopter une démarche commune en ce qui concerne l'application de la résolution 62/208, les organisations membres du Conseil ont donné suite à cette demande en contribuant activement à l'élaboration du rapport de gestion du Département des affaires économiques et sociales sur l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée

générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, qui sera soumis au Conseil économique et social en juillet 2008.

#### **D. Méthodes de travail du Conseil des chefs de secrétariat**

64. À la suite de l'examen du CCS et de l'intégration du GNUD dans la structure du Conseil, un processus de consultation a également été entrepris durant la période considérée, visant à assurer l'harmonisation des programmes de travail et l'alignement des responsabilités respectives des trois piliers du Conseil – le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a par ailleurs été procédé à un examen des procédures et des méthodes de travail des comités, ainsi que des méthodes permettant d'améliorer le fonctionnement des réunions du CCS et l'établissement de son ordre du jour. En outre, les secrétariats du Conseil et du Comité des politiques du Secrétaire général, principal mécanisme d'appui à la prise de décisions par ce dernier, sur les questions d'importance stratégique pour l'Organisation, se réunissent régulièrement afin de coordonner leurs ordres du jour respectifs.

### **VII. Conclusions**

65. Durant la période 2007/08, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement du rôle et le fonctionnement du CCS en tant que mécanisme de coordination efficace du système des Nations Unies. L'examen du Conseil, qui a été achevé pendant la période considérée, a contribué à consolider les fonctions de coordination clefs des activités opérationnelles au niveau des pays, l'harmonisation des fonctions de gestion et la coordination des programmes dans le cadre d'une structure intégrée, permettant d'adopter une approche globale de la coordination des activités des organismes des Nations Unies. Les pouvoirs accrus délégués aux trois piliers du Conseil ont également facilité l'accélération du processus décisionnel durant ses sessions et permis aux chefs de secrétariat de disposer de plus de temps pour se concentrer sur les délibérations de fond.

66. Le Conseil a pris des décisions sur un certain nombre de questions de fond pendant la période considérée, allant de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies, afin d'aider les organismes à produire de meilleurs résultats, à l'élaboration d'une position commune du système sur les changements climatiques. Ses membres se sont également entendus sur une stratégie du système des Nations Unies visant à aider les pays en développement à faire face à la nouvelle crise alimentaire mondiale, notamment dans le contexte des activités poursuivies à l'échelle du système en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la réduction de la pauvreté. Le Conseil devrait poursuivre ses efforts sur toutes ces questions durant la prochaine période.

67. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies demeurent résolus à promouvoir des approches cohérentes sur les thèmes examinés à l'échelle du système, compte tenu des mandats qui leur ont été confiés par leurs organes directeurs respectifs, afin d'aider les États Membres à obtenir des résultats concrets dans l'exécution des mandats intergouvernementaux.